



Montreuil, le 21 juin 2019

M. Gérald DARMANIN
Ministre de l'Action et des Comptes publics
Courriel : sp.macp@cabinets.finances.gouv.fr

M. Olivier DUSSOPT
Secrétaire d'État chargé de la Fonction publique
Courriel : sp.semaccp@cabinets.finances.gouv.fr

Mme Agnès BUZYN
Ministre des Solidarités et de la Santé
Courriel : sec.ministre.solidarites-sante@sante.gouv.fr

M. Adrien TAQUET
Secrétaire d'État en charge de la protection de
l'enfance auprès d'Agnès BUZYN
Courriel : sec.se.enfance@sante.gouv.fr

Mme Nicole BELLOUBET
Garde des Sceaux, Ministre de la Justice
Courriel : secretariat-chefcab.cab@justice.gouv.fr

N/Réf : JL/CLN
N°122 - 20190620

Objet : Préavis de grève pour le jeudi 4 juillet 2019 de 0 h à 24 h

Mesdames et Messieurs les Ministres,

Nous avons l'honneur de déposer auprès de vous un préavis de grève national pour le jeudi 4 juillet 2019 à l'occasion de l'ouverture des Assises Nationales de la Protection de l'Enfance à Marseille.

Nous attirons votre attention sur le fait que ce préavis est valable pour l'ensemble des personnels travaillant au sein des services et établissements éducatifs, sociaux et médico-sociaux.

Face au programme de ces assises, fort en idéologie, mais également vitrine politique en matière de protection de l'enfance et d'action sociale, les professionnels sont vivement interpellés par le décalage toujours plus important entre les débats organisés et la réalité quotidienne du travail de terrain.

Ces personnels souhaitent s'exprimer lors de ces assises et jusqu'alors, aucune audience ne leur a malheureusement été réservée. **C'est pourquoi la CGT vous demande qu'une délégation de professionnels de la protection de l'enfance et de l'action sociale soit auditionnée et entendue lors de ces assises afin d'obtenir gain de cause sur leurs revendications auprès des Ministères concernés.**

Parce que les situations dont les professionnels ont la charge sont de plus en plus dégradées, parce que des listes d'attente s'allongent pour des prises en charge décidées pourtant par les juges pour enfant, parce qu'il manque des structures de soin, parce que les lieux de prévention ferment, parce que des enfants sont à la rue. Des centaines de professionnels des Conseils Départementaux se sont déjà fortement mobilisés sur leurs territoires depuis plusieurs mois et ça continue : le Val-de-Marne, les Bouches-du-Rhône, l'Oise, le Nord, la Seine-et-Marne, les Yvelines...

... / ...

Les professionnels tirent la sonnette d'alarme : la réponse aux besoins de la population et des enfants en danger ou risque de danger ne peut pas être indexé sur la recherche de la rentabilité et la réduction des coûts. La marchandisation du travail social doit s'arrêter !

Pour les personnels, ces amputations budgétaires entraînent suppressions de postes, gel des salaires, précarisation des personnels avec des assistantes familiales toujours contractuelles, dégradation des conditions de travail, dégradation de la qualité de la prise en charge des enfants et du public, souffrance au travail, perte de sens des missions pour les professionnels...

Loi Fonction publique, réforme de l'ordonnance 1945, loi sur l'aide sociale à l'enfance du 19 mai 2019, réforme des modes d'accueil, loi ESSOC... il s'agit d'une même logique de casse du service public et du statut des agents. Ainsi, nous exigeons le retrait de ces lois et projets et appelons le gouvernement à réagir et à apporter des réponses aux revendications des professionnels.

La CGT affirme que la réponse aux besoins sociaux et à l'intérêt général passe par les revendications suivantes, tant sur le plan local que national :

- Un secteur social et médico-social adossé à un service public fort, dont les missions sont exercées par des agents publics sous Statuts de Fonctionnaire, seule alternative à la marchandisation du secteur.
- Un accès universel aux services et établissements médico-sociaux avec un développement de l'offre de service à hauteur des besoins réels locaux.
- Des moyens humains et financiers nécessaires, afin de garantir à la fois le maintien et le développement d'un dispositif de qualité et la mise en œuvre à égalité de droit sur tout le territoire des missions de service public, pour tout le secteur social et médico-social dont celui de la Protection de l'enfance.
- L'intégration des assistantes familiales dans la fonction publique territoriale comme agent titulaire avec la revendication CGT d'un salaire de 2220€ correspondant au niveau de qualification CAP ou BEP (non compris les indemnités dues pour l'enfant) soit 1,2 fois le salaire minimum revendiqué de 1 850 euros.
- La correction des inégalités liées au genre du métier avec la revalorisation des rémunérations de la filière sociale et médico-sociale composée essentiellement de femmes.

Comme nous vous l'avons déjà exprimé, ce sont sur ces propositions que nous souhaitons être reçus en audience aux Assises Nationales de la Protection de l'Enfance pour débiter de réelles négociations.

Afin de permettre aux personnels de nos champs fédéraux de participer aux initiatives de mobilisation qui seront organisées sur toute la France, la CGT Fonction Publique dépose un préavis de grève de 0 à 24 h pour la journée du 4 juillet 2019, couvrant l'ensemble des personnels travaillant au sein des services et établissements éducatifs, sociaux et médico-sociaux.

Nous vous adressons, Mesdames, Messieurs les Ministres, nos sincères salutations.

Fédération CGT des Services publics
Jef LAIR



Secrétaire fédéral

Union Fédérale des Syndicats de l'État
Jean-Marc CANON



Secrétaire général

Fédération de la Santé et de l'Action
Sociale
Mireille STIVALA



Secrétaire générale